

Modification du PLU de La Bastidonne

CDPENAF



Contexte et motif de la demande

- **Procédure :** Modification n°1 du PLU de La Bastidonne
- Pas de consommation de surface agricole et naturelle
- 12 points de modifications dont 1 nécessitant l'avis de la CDPENAF :

Autoriser le changement de destination d'un hangar agricole vers des activités artisanales et commerciales.

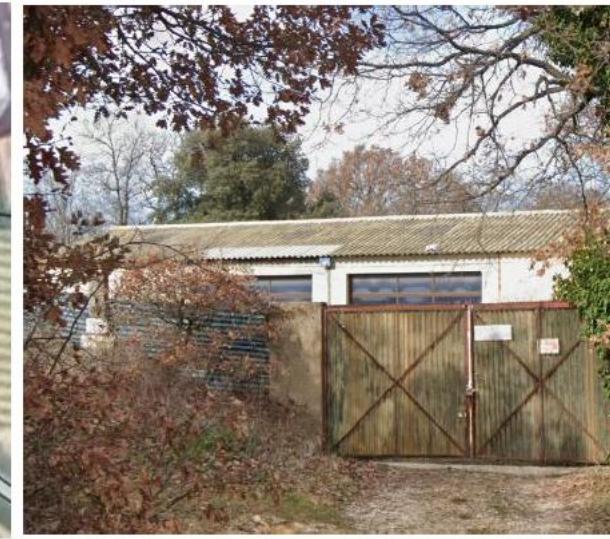
État des lieux

- **Parcelle concernée** : A 637, chemin de Venas,
- **Bâti** : hangar désaffecté
- **Historique** :
 - 2007–2021 : exploitation par l'entreprise Tanit Développement (usage mixte agricole et économique)
 - 2021 : Arrêt de l'activité



Projet porté par la SCI des VENAS

- **Transformation** du hangar existant (230 m²) sans extension.
- **Nouveaux usages prévus :**
 - Artisanat local et commerce de proximité.
 - Accueil de jeunes artisans ou agriculteurs.
 - Espace dédié à l'économie sociale et solidaire (recyclerie, économie circulaire, insertion).



Impacts du changement de destination

- Aucun impact sur les espaces naturels ou agricoles.
- Pas d'artificialisation ni d'extension du bâti.
- Activité compatible avec l'environnement agricole voisin.
- Valorisation d'un bâti vacant et intégration dans la dynamique locale.



Projet de règlement



Sous réserve que l'activité exercée est non gênante et ne compromet pas le fonctionnement agricole environnant, le hangar est autorisé à changer de destination vers les destinations suivantes :

- Bureaux
- Artisanat



Adaptions les territoires au défi du changement climatique